



Emploi et Insertion

18 février 2022

La Métropole mène une politique ambitieuse en matière de l'emploi d'insertion. A ce titre, en plus des actions qu'elle met en œuvre directement, elle apporte également son soutien à des acteurs associatifs qui œuvrent dans le champ de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle.

Les demandes de subventions relatives à l'Emploi et Insertion comprennent différents dispositifs :

- Actions en faveur de l'insertion et de l'emploi
- FAJ – délégation aux missions locales et soutien aux structures partenaires
- PLIE – cofinancement des actions du PLIE – crédits Métropole
- Structures d'insertion par l'activité économiques
- Subventions aux missions locales et maisons de l'emploi

1. Actions en faveur de l'insertion et de l'emploi

La Métropole soutient les actions qui favorisent l'insertion socioprofessionnelle des personnes durablement éloignés de l'emploi, qu'ils s'agissent d'action d'accompagnement à l'emploi, de mise en relations avec des employeurs, de préparation à l'emploi, d'accompagnement à l'émergence d'un projet de territoire... les actions mises en œuvre doivent s'inscrire dans les objectifs de la politique métropolitaine de l'emploi.

Contact : jean-luc.sanvoisin@grenoblealpesmetropole.fr

2. FAJ – délégation aux missions locales et soutien aux structures partenaires

La Métropole met en œuvre sur son territoire le Fonds d'Aide aux Jeunes. À ce titre elle doit assurer les modalités matérielles de délivrance des FAJ par les acteurs du territoire, notamment les missions locales, et peut soutenir les actions qui œuvrent en faveur de l'émancipation des jeunes, conformément aux objectifs de la politique métropolitaine d'émancipation de la jeunesse.

Contact : marie.boulgakoff@grenoblealpesmetropole.fr

3. PLIE – Cofinancement des actions du PLIE

Grenoble-Alpes Métropole soutient la mise en œuvre de parcours d'accompagnement visant à contribuer à l'insertion professionnelle des publics confrontés à une exclusion durable du marché de l'emploi dont les publics:

- Relevant du handicap (1)
- Issus des squats et campements (2)

- Bénéficiaires de la protection internationale et demandeur d'asile de plus de 6 moi (3)

(1) Grenoble Alpes Métropole soutient le développement d'actions visant à contribuer à l'insertion professionnelle des publics confrontés à une exclusion du marché de l'emploi. L'accompagnement PLIE est donc mobilisé en particulier pour les publics qui relèvent du handicap y compris, en complément, pour la mise en œuvre d'une mission d'appui conseil "handicap" auprès des référents.

(2) Grenoble Alpes Métropole, au titre de ses compétences insertion, emploi et hébergement d'insertion mène depuis plusieurs années des actions fortes en matière d'insertion des personnes en campement et squats. Conscience qu'une insertion durable ne peut être obtenue uniquement par l'attribution d'un logement, la Métropole a décidé de mobiliser son Plan Local par l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour accompagner les personnes ciblées vers un emploi durable.

(3) Au titre de ses compétences en matière d'insertion et d'emploi, Grenoble Alpes Métropole a répondu à un appel à projet de la Caisse des dépôts et consignations "intégration professionnelle des réfugiés" lancé dans le cadre du Plan investissement compétences (PIC), en proposant le projet partenarial RISING "Refugees Inclusion and employment INtegrated program in Grenoble Alpes Métropole" qui a été retenu comme lauréat de l'appel à projet. En vertu du programme PIC, la Métropole a souhaité mobiliser son PLIE afin d'apporter les co-financements nécessaires à un accompagnement emploi renforcé de ce public bénéficiaire de la protection internationale et demandeur d'asile de plus de 6 mois.

Cet appel à projet a pour objectif d'inciter les porteurs de projet à soumettre leurs initiatives susceptibles d'être soutenues dans le cadre des priorités et axes du PLIE, tout particulièrement auprès d'un public en situation handicap, issues de squats et campements, ou bénéficiaires de la protection internationale et demandeur d'asile.

La Métropole soutien également les actions de chargés de relations entreprises portée par les acteurs de l'insertion par l'activité économique.

(1) En charge de la demande de subvention : laurence.sales@grenoblealpesmetropole.fr

(2) et (3) en charge de la demande de subvention relative aux publics issus de squats et campements, bénéficiaires de la protection internationale ou demandeur d'asile de plus de 6 mois: sonia.rulliere@grenoblealpesmetropole.fr

4. Soutien des structures d'insertion par l'activité économique

Les structures d'insertion par l'activité économique pouvant prétendre à une subvention de Grenoble Alpes Métropole doivent forcément avoir obtenu en amont de la demande un agrément de la part de la DDETS (Direction département de l'emploi, du travail et des solidarités).

Grenoble-Alpes Métropole soutient les structures de l'IAE uniquement via des subventions de fonctionnement, sous condition d'un taux de 35% des heures réalisées par des bénéficiaras du PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) ou via des subventions exceptionnelles pour des projets visant à renforcer le modèle économique.

Avant de déposer le dossier, n'hésitez pas à contacter la chargée de mission soutien à l'IAE Hélène SANCHEZ au 04 57 38 49 85 ou par e-mail à helene.sanchez@grenoblealpesmetropole.fr

5. Subventions aux missions locales et maisons de l'emploi

Les missions locales et maison de l'emploi associatives sont des acteurs importants de la politique métropolitaine de l'emploi et à ce titre peuvent bénéficier d'un soutien de la Métropole pour leurs budgets de fonctionnement.

Contact : matthieu.tupin@grenoblealpesmetropole.fr